

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de Caouënnec-Lanvézéac s'est réuni le lundi 08 juin 2020 à 20 heures, sous la présidence de M Jean-François Le Guével, Maire.

Mme Le Perf Sylvie est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Le Guével, Mme Le Perf, Mme Guern, M. Le caër, M. Le Bonniec, M. Lahoussine, M. Lonie, Mme Lyphout, Mme Daniel, Mme Le Cam, M. Derrien, M. Loisel, Mme Meudic et M. Le Carou.

Etait absent M. Bodiou qui a donné procuration à Jean-François LE GUÉVEL.

1/ Fonctionnement du Conseil Municipal

- **Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal**

Monsieur le Maire expose que les conditions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans le souci de favoriser une bonne administration communale, Monsieur le Maire propose, pour la durée du présent mandat, que le Conseil Municipal accepte de lui confier les délégations suivantes :

- 1) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dans la limite de 4 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 3) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (article L 2122-23 du C.G.C.T).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'accorder à Monsieur le Maire les délégations telles que proposées ci-dessus

2/ Désignation des commissions

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné les commissions suivantes :

URBANISME, ASSAINISSEMENT ET BATIMENTS COMMUNAUX (salle communale, Eglises, bibliothèque, cimetière, mairie, atelier)

- | | |
|---------------------|---------------------|
| 1) Henri BODIOU | 5) Elisabeth DANIEL |
| 2) Yvonnig LOISEL | 6) Sylvie LE PERF |
| 3) François LE CAER | 7) Martine GUERN |
| 4) Yvan LE CAROU | |

VOIRIE COMMUNALE, SECURITE, ENVIRONNEMENT, FLEURISSEMENT

- | | |
|----------------------|---------------------|
| 1) Henri BODIOU | 5) François LE CAER |
| 2) Damien LE BONNIEC | 6) Yvonnig LOISEL |
| 3) Guy DERRIEN | 7) Sylvie LE PERF |
| 4) Alain LAHOUSINE | |

EMPLOIS COMMUNAUX

- | | |
|--------------------|-------------------|
| 1) Delphine MEUDIC | 4) Sylvie LE PERF |
| 2) Aurélie LE CAM | 5) Henri BODIOU |
| 3) Martine GUERN | 6) John LONIE |

AFFAIRES SCOLAIRES (y compris bâtiments scolaires)

- | | |
|-------------------|-------------------|
| 1) Sylvie LE PERF | 4) Audrey LYPHOUT |
| 2) Yvan LE CAROU | 5) Yvonnig LOISEL |
| 3) Aurélie LE CAM | |

FINANCES

Tous les conseillers

SPORTS-LOISIRS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE, ILLUMINATIONS DE NOËL

- | | |
|---------------------|--------------------|
| 1) Martine GUERN | 4) John LONIE |
| 2) Elisabeth DANIEL | 5) Delphine MEUDIC |
| 3) Alain LAHOUSINE | 6) Yvan LE CAROU |

DELEGUE REPRESENTANT LANVEZEAC

- 1) Damien LE BONNIEC

BULLETIN COMMUNAL & SITE INTERNET

- | | |
|--------------------|---------------------|
| 1) Alain LAHOUSINE | 4) Elisabeth DANIEL |
| 2) Aurélie LE CAM | 5) Henri BODIOU |
| 3) Audrey LYPHOUT | |

APPELS D'OFFRES

- | | |
|-------------------|----------------------|
| Titulaires | Suppléants |
| 1) Sylvie LE PERF | 1) Martine GUERN |
| 2) Henri BODIOU | 2) Damien LE BONNIEC |
| 3) John LONIE | 3) Aurélie LE CAM |

DEFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

- 1) François LE CAER
2) Damien LE BONNIEC
3) Delphine MEUDIC

3/ Elections des délégués et suppléants des syndicats intercommunaux

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

Titulaires

1) Henri BODIOU

Suppléant

1) Yvan LE CAROU

Délégué élu CNAS

Le Conseil municipal est invité à désigner en tant que délégué du CNAS :
Martine GUERN

Désignation des référents bibliothèque

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner des référents en charge des affaires concernant la bibliothèque municipale :

Martine GUERN, Sylvie LE PERF et Audrey LYPHOUT

4/ Désignation de référents communaux contre les espèces invasives (LTC°)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la stratégie de lutte contre les espèces invasives (lutte contre le frelon asiatique et lutte contre les plantes toxiques), il convient de désigner des référents communaux.

Le Conseil municipal est invité à:

DESIGNER les référents suivants :

- « **Lutte contre le frelon asiatique** » : - Guy DERRIEN en tant qu' élu
- Hervé LE BOURDOULOUS en tant que technicien
- « **Lutte contre les plantes invasives** » : - François LE CAER en tant qu' élu
- Jean-Marc SADOU en tant que technicien

5/ Point sur l'école

Travaux

Réunion de présentation des esquisses des travaux de l'école :

- Le mercredi 10 juin à 14h30 à la salle communale Ty Bian Maï
- Réunion « rattrapage » le jeudi 11 juin à 18h30 à la salle communale Ty Bian Maï

Personnel communal

Départ de Delphine (mise en disponibilité pour convenances personnel) et son remplacement.

6/ Résidence Le Castel

Tableau de financement.

NB : 3 250 € en restes à réalisés de l'année 2019 pour les frais d'architecte.

Esquisse n° 3 (esquisse retenue).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendra de signer une convention avec la SPLA et rappelle qu'une réunion aura lieu le lundi 6 juillet avec Claudie Lhostis pour la présentation du projet et son financement.

7/ Questions diverses

- **Demande emplacement pour un food truck**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la Demande de Monsieur Le Manchec Nicolas de Berhet qui souhaite installer un Food Truck (vente de burgers maison) au bourg le dimanche soir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande de Monsieur Le Manchec Nicolas pour l'emplacement de son food truck le dimanche soir sur la place du bourg.

- **Travaux d'entretien de voirie**

Elagage

Devis LTC : 10 371,20 € TTC

Devis Briand : 5 280,00 € TTC

Travaux de busage convenant Jannou, côté Cavan, Kericoul, Rubiano

Devis Briand : 7 860,00 € TTC

- **Programme de voirie 2020**

Chantier Lan Riou

Devis Briand : 7 206,00 € TTC

LTC : 7 860,00 € TTC

Impasse Hent Lannec

Estimation LTC : 5 750,00 € HT

Les travaux seront effectués par LTC

Kerléo

Estimation LTC : 28 982,00 € HT (33 578,40 € TTC)

Voir pour le choix d'une entreprise

Des devis seront demandés (< à 40 000 €, seuil marché).

- **Prime exceptionnelle pour le personnel mobilisé pendant la crise sanitaire**

Prévue par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 : les collectivités territoriales pourront verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Après avoir entendu la présentation du décret n° 2020-570 portant sur une prime exceptionnelle au profit du personnel mobilisé pendant la crise sanitaire par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE Avec 6 voix Pour, 7 voix Contre et 2 Abstentions :

de ne pas retenir le principe de versement de cette prime exceptionnelle.

• **Point sur la distribution pour les masques**

A ce jour nous avons reçu 770 masques, 167 ont été distribués le 26 mai, dont 78 0/0 pour les plus de 70 ans, quelques-uns pour les personnes les plus vulnérables.

Une deuxième distribution a eu lieu le 2 juin, seulement une cinquantaine de masques ont été donnés. Une nouvelle séance de distribution aura lieu le 16 juin.

La séance est levée à 22h15.